

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 MARS 1910

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1909

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

1910

AVIS IMPORTANT

La Société générale pour le patronage des libérés étant reconnue d'utilité publique, par décret du 4 novembre 1875, a qualité pour recevoir tous dons et legs.

Afin de guider les personnes qui désireraient faire bénéficier notre Société de leurs libéralités, nous donnons ci-dessous la formule dans laquelle elles peuvent le faire :

Je donne ou je lègue à la Société générale pour le patronage des libérés, dont le siège est à Paris, une somme de, nette des droits d'enregistrement et de mutation.

Les dons en nature, tels que vêtements, linge, chaussures, etc., neufs ou hors d'usage, pour hommes ou pour femmes, sont reçus avec reconnaissance au siège de la Société, 174, rue de l'Université.

18214
P9C135

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 MARS 1910



COMPTÉ RENDU

DE L'ANNÉE 1909

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

1910

FONDATEUR.

M. DE LAMARQUE, Ex-chef de bureau à l'Administration pénitentiaire.

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ :

M. LÉON LEFÈBRE, membre de l'Institut, ancien sous-secrétaire d'État aux Finances.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PRÉSIDENT :

M. BÉRENGER, sénateur, ancien vice-président du Sénat, membre de l'Institut, membre du Conseil supérieur des prisons.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. GOMOT, ancien ministre de l'Agriculture, sénateur.
ALBERT RIVIÈRE, ancien magistrat.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

M. VALLET, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Angers.

TRÉSORIER :

M. ROUS, sous-chef de bureau au ministère de la Guerre en retraite.

MEMBRES DU CONSEIL :

MM. CLAIRIN, avocat, ancien conseiller municipal.
DEMARTIAL, conseiller à la Cour de Cassation.
MAURICE FAURE, sénateur.
GARÇON, professeur à la Faculté de Droit.
LE POITTEVIN, professeur à la Faculté de Droit.
LORTAT-JACOB, avoué honoraire.
ÉDOUARD MILLAUD, ancien ministre des Travaux publics, membre du Conseil supérieur des prisons, sénateur.
MORIZOT-TRIBAULT, conseiller à la Cour d'appel, membre de l'Institut.
JOSEPH REYNAUD, conseiller d'État, membre du Conseil supérieur des prisons.

Dame patronnesse :

M^{me} AUDIN DU MÉNIL, rue Denfert-Rochereau, 54.

Bureau central, rue de l'Université, 174.

Chef de bureau : M. BIDAULT.

Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.

Directrice : M^{me} JEAUCOUR.

Directrice de l'atelier de brochage : M^{me} SÉGUY.

Asile des hommes, rue des Cévennes, 25.

Fondation LAUBESPIN.

Directrice : M^{me} LASENNE.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

Assemblée Générale du 21 mars 1910

Présidence de M. BÉRENGER

SÉNATEUR

Membre de l'Institut

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

La séance est ouverte à 5 heures.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

J'ouvrais avec tristesse notre assemblée générale de l'année dernière en vous faisant connaître que notre nouveau secrétaire général, M. Filère, était tenu éloigné de notre séance par une grave maladie. Mais je vous exprimais en même temps l'espoir que sa jeunesse et les soins affectueux dont il était l'objet auraient raison du mal. Il pouvait, en effet, nous revenir après quelques mois de repos et l'actif dévouement avec lequel il reprenait ses devoirs ne me laissait aucun doute que notre Société pût compter désormais sur son très utile con-

cours. Nous avons été douloureusement déçus dans cet espoir. La maladie est revenue avec une intensité inattendue et nous l'a enlevé en peu de temps. Si courte qu'ait été sa collaboration, nous avons pu en apprécier toute la valeur et c'est avec le sentiment du plus vif regret que je vous prie de vous associer à moi pour envoyer à sa jeune femme, si cruellement frappée, l'expression commune de notre affliction et de nos respectueuses sympathies.

C'est une grave épreuve pour une société que de perdre celui de ses agents qui concentre dans ses mains la direction de tous ses services et nous eussions été, pour la seconde fois en bien peu de temps, dans le plus grand embarras, si notre éminent collègue M. Demartial, conseiller à la Cour de cassation, ne s'était trouvé immédiatement en mesure de diriger notre choix de la manière la plus heureuse. Suivant son inspiration, le conseil d'administration a élu M. Vallet, conseiller honoraire à la cour d'appel d'Angers, démissionnaire avant l'âge, qui pendant l'exercice de ses fonctions judiciaires s'est occupé de patronage et nous apporte en conséquence la double compétence de ses connaissances juridiques et d'une expérience spéciale.

Bien que nous appartenant depuis quelques semaines à peine, il a pu se mettre au courant de tous les détails de notre administration et c'est lui qui va vous lire notre rapport annuel.

Je lui donne la parole.

M. Vallet, secrétaire général, lit le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la marche des divers services de notre Société s'est montrée aussi régulière que dans la période antérieure : l'honneur en revient à la bonne direction qui lui est imprimée par notre personnel.

Une occasion récente nous a donné une nouvelle preuve de son dévouement, et bien qu'elle appartienne plutôt à l'exer-

cice de l'année en cours, vous me permettrez de la saisir pour lui en exprimer toute notre satisfaction. A l'asile Laubespain, au moment de l'inondation, tous les bâtiments ont été envahis par les eaux; l'atelier, le réfectoire, le hangar et les caves ont été submergés. Il a fallu monter au premier étage une partie du mobilier et du matériel du rez-de-chaussée et prendre des mesures urgentes pour assurer le ravitaillement des assistés. Comme toutes les rues du quartier étaient recouvertes par l'eau, l'asile se trouvait dans un îlot auquel on n'accédait qu'en barque ou à l'aide d'un tombereau. La tâche était lourde; elle a été remplie grâce au dévouement et à l'activité de la directrice, aidée par les membres de sa famille, et particulièrement par M. Cornu. Ce dernier n'a pas hésité à quitter son domicile et à s'installer à l'asile pendant la nuit, pour surveiller la montée de la crue et parer aux dangers qu'elle apportait. L'établissement des femmes, plus éloigné de la Seine, a moins souffert; l'eau cependant a pénétré dans les caves et les cours, et elle a nécessité des mesures qui ont été prises utilement, grâce à l'activité déployée par le personnel. Dans sa dernière séance, le conseil a témoigné à nos auxiliaires toute sa satisfaction et leur a accordé une modeste rémunération; sa délibération constitue pour eux un précieux encouragement.

Le nombre des assistés est sensiblement le même que celui des années précédentes : il oscille autour du chiffre de 3.000. En 1909, 2.989 libérés ont été admis dans nos asiles; l'année précédente, leur nombre avait été de 3.104. Le but principal que nous poursuivons, de permettre à ces malheureux de trouver du travail et de reprendre ainsi dans la société la place qu'ils ont perdue, a été atteint pour 569 d'entre eux, 545 hommes et 24 femmes. La proportion entre le nombre des assistés entrés dans nos établissements et le chiffre de ceux qui en sont sortis avec un travail assuré ne varie guère, ainsi que le montre le tableau suivant établi pour la dernière période décennale.

ANNÉES	HOMMES	FEMMES	TOTAL	NOMBRE des assistés placés
1900	3.600	150	3.750	722
1901	3.746	114	3.860	777
1902	3.646	149	3.795	639
1903	2.883	159	3.042	539
1904	2.966	140	3.106	549
1905	3.019	124	3.143	597
1906	3.069	143	3.212	771
1907	2.947	148	3.095	680
1908	2.983	121	3.104	668
1909	2.853	136	2.989	569
Totaux.....	31.712	1.384	33.096	6.511

Quelques autres, en outre, s'engagent dans l'armée ou rentrent dans leur pays d'origine.

Ces chiffres, bien que modestes, suffiraient assurément pour justifier l'utilité du patronage; mais nous sommes loin de les considérer comme l'expression exacte du bien qu'il peut réaliser. Il convient de tenir compte, en effet, de l'énorme catégorie d'assistés qui quittent nos asiles, sans attendre l'expiration du délai de séjour qui leur est accordé et sans nous faire connaître leur destination. Sans doute, un grand nombre reprend ses habitudes de vagabondage et de paresse; mais, combien d'autres ne se sont hâtés de sortir de nos établissements que pour s'en aller discrètement occuper l'emploi qu'ils ont réussi à trouver? Nos assistés sont généralement peu communicatifs, méfiants même; ils savent également combien leur passé pèse lourdement sur eux et suscite chez un patron des craintes légitimes. Aussi, ne faut-il pas s'étonner si, pour beaucoup d'entre eux, le grand souci, dès qu'ils ont trouvé du travail, est de prendre toutes les précautions qui leur paraissent efficaces pour dissimuler leurs antécédents aux yeux de celui qui va les employer? Si bienveillant que soit le secours que notre Société leur accorde,

ils le considèrent comme un lien avec le passé qu'il importe de rompre brusquement pour éviter des indiscretions, qui cependant ne sont pas à craindre, et des demandes de renseignements.

Nous avons déjà signalé avec regret la diminution du nombre des suppliques que nous adressent les individus condamnés à une peine privative de liberté pour obtenir notre appui en faveur des demandes de libération conditionnelle qu'ils se proposent de former. Cette diminution s'est maintenue en 1909. En outre, malgré tout le soin que nous apportons, surtout depuis 1904, à n'émettre d'avis favorables qu'au bénéfice d'individus réellement méritants, la libération conditionnelle a été refusée par l'Administration à un grand nombre de condamnés qui nous avaient paru dignes de notre recommandation. Le tableau suivant vient à l'appui de ces observations.

ANNÉES	NOMBRE de demandes	AVIS de la SOCIÉTÉ		DÉCISION de l'Administration		NOMBRE des libérés conditionnels placés à la sortie
		Défavorable	Favorable	Rejet ou Ajournement	Admissions	
1901	160	60	100	57	43	43
1902	145	81	64	28	36	36
1903	164	72	92	43	49	49
1904	176	70	106	62	44	44
1905	185	71	114	47	67	67
1906	115	43	72	30	42	42
1907	71	40	31	8	23	23
1908	78	41	37	23	14	14
1909	97	52	45	30	15	15
Totaux..	1.491	530	661	328	333	333
		1.491		661		

Il résulte de ces constatations qu'en 1908 et 1909 l'Administration a multiplié ses refus : elle a rejeté 23 et 30 demandes sur 37 et 45 qui lui étaient présentées avec notre appui.

Ce même tableau établit pourtant qu'il n'est pas un de ces libérés conditionnels qui ne soit sorti de nos établissements sans avoir trouvé du travail. Nous insisterons pour qu'à l'avenir la loi soit plus libéralement appliquée.

La reconnaissance qui nous est parfois témoignée par les libérés que nous avons utilement assistés est singulièrement réconfortante et doit être signalée. Nous en avons reçu cette année de précieuses marques.

A la fin du mois dernier, un de nos libérés conditionnels qui s'est engagé dans l'armée, en sortant de notre asile le 23 janvier 1909, nous a écrit pour nous remercier de l'aide et de l'abri que nous lui avons procuré, il nous fait connaître qu'il est caporal au 3^e Zouaves. « Grâce à vous et à votre œuvre, écrit-il, je suis maintenant en très bonne voie de succès pour me débrouiller dans la vie. »

Les mêmes sentiments de gratitude nous sont exprimés dans des lettres que nous recevons assez fréquemment d'un libéré, dont le passé, malgré son jeune âge, a été déplorable. A 20 ans, en 1900, il était condamné, pour vol qualifié, à cinq années de réclusion et à dix ans d'interdiction de séjour ; c'était, de plus, un anarchiste partisan de l'action directe, qui ne travaillait qu'à de rares intervalles de son métier de tourneur mécanicien.

Classé parmi les exclus de l'armée, sa conduite, peu satisfaisante au début, s'est améliorée. Quelques mois avant sa libération, il s'est mis à réfléchir sur sa situation et à se demander ce qu'il allait devenir, prévoyant qu'à raison de ses antécédents personne ne voudrait l'employer. Il eut la bonne idée de s'adresser à notre Société et la pria d'abord d'intervenir pour faire lever l'interdiction qui l'empêchait de rentrer dans sa ville d'origine, où demeurerait sa famille et où il comptait trouver plus facilement du travail.

Mais les mauvais renseignements fournis au Ministère de l'Intérieur firent échouer la demande formée en sa faveur.

De même, les démarches qui furent faites pour obtenir son entrée dans des chantiers où il aurait travaillé de son métier de mécanicien, restèrent sans succès.

Enfin, à sa libération, le directeur de l'asile de Saint-Léonard (Rhône) consentit à l'accueillir ; il arriva dans cet établissement à la fin du mois de décembre 1908 et prit l'engagement, conformément aux dispositions du règlement, d'y travailler pendant six mois. Dans le courant du mois de mars 1909, sur les instances de notre Patronage, un chantier de construction peu éloigné de son pays natal finit par consentir à le prendre comme ouvrier.

Malgré l'intérêt qu'il avait à occuper immédiatement un poste si longtemps désiré et à se rapprocher de sa famille, ce libéré voulut rester fidèle à l'engagement qu'il avait contracté de rester à Saint-Léonard jusqu'au 18 juin. Le directeur a tenu à nous faire connaître lui-même cette circonstance et à nous dire combien il était satisfait de la conduite et du travail de notre assisté. Voilà près d'une année que ce dernier est rentré dans la vie libre et qu'il témoigne par ses actes d'une amélioration morale incontestable. Il a même réussi, au mois d'août dernier, à obtenir, par notre intermédiaire, de l'Administration de séjourner pendant quarante-huit heures dans la ville où il lui est interdit de se fixer.

Un autre de nos libérés, peut-être plus malheureux que vraiment coupable, quittait brusquement, en 1904, l'administration publique dans laquelle il était employé, à la suite d'une violente discussion de ménage et partait en emportant une petite somme appartenant à des tiers. Bien que la plainte qui avait été portée contre lui eût été retirée, il fut condamné, le 6 octobre 1904, à huit jours d'emprisonnement avec le bénéfice du sursis. Il fut mis en disponibilité à la suite de ce jugement, et, pendant deux ans et plus, une grave maladie le retint dans divers hôpitaux. Lui aussi, quand la guérison survint, se demanda comment désormais il pourrait vivre : il était sans ressources, incapable de tout travail manuel, et, quant à rentrer dans son ancien poste, il n'y fallait pas songer ; c'était donc la misère inévitable. Il vint à nous, et,

sur les bons conseils qui lui furent donnés, il consentit à solliciter, dans son ancienne administration, une simple place de garçon de bureau. Il fut agréé et, pendant deux ans, cet homme, qui avait occupé une situation relativement élevée, fit courageusement une besogne de manœuvre. Sur la somme de cinq francs par jour qu'il gagnait, il a économisé les quelques francs nécessaires afin de rembourser mensuellement la petite somme que nous avons dû lui prêter pour acheter quelques vêtements et faire face à ses premiers frais. Le 4 mars courant, il a été réintégré dans les cadres de son administration, et, à ce sujet, dans une lettre vraiment touchante, il a laissé percer la joie qu'il a éprouvée en recevant les félicitations qui lui sont parvenues « de tous côtés, dit-il, des chefs, des collègues et de tout le monde » et nous a manifesté les sentiments de la plus vive reconnaissance.

Enfin, dans le courant du mois de septembre dernier, nous arrivait de Phu-Doan (Tonkin) une lettre de l'un de nos anciens libérés conditionnels; il nous demandait de faciliter sa réhabilitation. En sortant de l'asile, au mois d'avril 1906, il s'était engagé dans la légion étrangère. Le 16 avril 1908, il a été blessé grièvement au combat de Menobba et a été décoré de la médaille militaire; ultérieurement, il a été cité à l'ordre du jour du 19^e corps d'armée pour sa belle conduite, le 1^{er} septembre 1908, dans la défense du blockaus de Boudenib. A la date de sa lettre, il était caporal et faisait partie de la colonne qui pourchassait les pirates du Tonkin.

De pareils exemples montrent éloquemment l'utilité sociale de notre œuvre.

L'an dernier, l'excédent de recettes sur les dépenses s'est élevé à la somme de 3.501 fr. 02 cent.; il n'est plus, cette année, que de 970 fr. 82 cent. Cette différence provient, en grande partie, de dépenses imprévues qui ont lourdement grevé nos frais généraux. La marge entre l'actif et le passif est donc bien étroite; elle nous impose une surveillance de plus en plus rigoureuse dans l'emploi des deniers qui nous sont remis.

Nous devons prévoir cependant, pour l'année courante, des charges inaccoutumées. L'inondation nous a occasionné des

dégâts, dont les réparations seront coûteuses. On peut évaluer d'ores et déjà à 1.500 francs, au moins, le montant des sommes qu'il faudra consacrer à la remise en état de l'asile des hommes, et il n'est pas encore possible de déterminer ce qu'il en coûtera pour réparer le calorifère de l'établissement des femmes.

Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier le Conseil et particulièrement M. le Président, de m'avoir appelé à siéger parmi vous et à remplir les délicates fonctions de Secrétaire général de notre Société; je m'efforcerai de justifier par mon dévouement la confiance que vous avez bien voulu me témoigner.

M. le Trésorier va vous faire connaître quelle est notre situation financière.

M. Rous, trésorier de la Société, fait ensuite connaître à l'Assemblée le compte financier de 1909. Il s'exprime en ces termes.

Mesdames, Messieurs,

Les opérations financières de l'année 1909 se trouvent résumées comme ci-après :

RECETTES	
Expatriations et rapatriements	27 90
Subventions et quêtes	46.164 55
Intérêts d'un titre de rente	1.650 »
Atelier de ligots	22.279 35
	<hr/>
	70.121 80
DÉPENSES	
Expatriations et rapatriements	59 20
Administration (Personnel, fournitures de bureau et correspondance)	6.899 80
Asile des femmes	13.543 75
Asile Laubespain	16.268 85
Atelier de brochage	3.106 80
Atelier de ligots	20.190 05
Travaux de reconstruction à l'asile des femmes	491 71
Frais généraux	8.590 82
	<hr/>
	69.150 98
Excédent des recettes	<hr/>
	970 82

L'article qui, dans les recettes, doit attirer le plus l'attention est celui des intérêts d'un titre de rente 3 0/0. Nous avons pu, sans nuire à la régularité des services, prélever, sur les fonds de roulement, la somme nécessaire pour porter ces intérêts de 1.500 à 1.800 francs. S'ils ne figurent dans l'exercice 1909 que pour 1.650 francs, c'est parce que l'acquisition des 300 francs de supplément n'a été effectuée que dans le courant de l'année et n'a eu d'effet que pour six mois.

D'autre part, les dépenses de tous les articles, à l'exception d'un seul, reproduisent à très peu de chose près, les chiffres de l'année 1908 et, par suite, ne comportent pas d'explication. Mais les frais généraux dans lesquels se trouve compris l'entretien des immeubles et du matériel, sont plus élevés de 2.680 francs applicables aux travaux suivants :

Réfection de la literie de l'asile Laubespın.	1.269	»
Repavage des caniveaux des rues adjacentes à l'asile Laubespın.	297	»
Réfection des cabinets du même asile.	827	»
Installation de l'eau au siège social.	289	»
Total.	2.682	»

Cette somme de 2.682 francs forme à 2 francs près le surcroît de dépenses de 1909 sur l'exercice précédent.

De ces dépenses extraordinaires, celles relatives à la literie seulement avaient été prévues et même annoncées par M. le Président à l'Assemblée générale du 27 mars 1909.

Les autres ont été pour nous une désagréable surprise :

La réparation des caniveaux a dû être exécutée sur l'invitation des services de la Préfecture de la Seine.

La restauration des cabinets a été nécessitée par un accident qui ne devra plus se reproduire en raison des conditions spéciales qui ont été adoptées dans l'exécution de ce travail.

Enfin, la Société, moyennant une redevance annuelle fixe, tirait du Bureau météorologique sa consommation d'eau pour le siège social. Cette manière de procéder ayant été reconnue contraire aux règles administratives, nous

avons dû faire établir un branchement spécial pour nous rendre indépendants. Toutefois, les frais de cette opération, 289 francs, peuvent être considérés comme une simple avance qui sera récupérée successivement les années suivantes par les économies provenant de la différence entre le prix qui était payé à un tiers et celui que nous aurons à payer à l'avenir directement à la Compagnie des eaux. La somme déboursée à cet effet paraît devoir être amortie dans 14 ou 15 ans.

En ce qui concerne les ateliers, nous nous plaisons à constater une fois de plus la prospérité de l'atelier de ligots dont le produit, quoique un peu inférieur à l'année dernière nous donne un bénéfice de 2.089 fr. 20.

L'atelier de brochage a toujours été considéré comme offrant de grandes difficultés d'équilibre; son fonctionnement depuis 3 ans paraissait assuré, moyennant une charge annuelle incombant à la Société d'environ 3.000 francs. Cette année la dépense s'est élevée à 3.106 fr. 80.

En résumé, nous avons été assez heureux de faire face aux dépenses exceptionnelles de l'exercice, et il nous est encore resté un disponible de 970 fr. 82. Quoique cet excédent soit bien modeste, nous exprimons le vœu que nous puissions avec le même succès supporter en 1910 les frais que vont nous coûter les réparations des dégâts causés par la dernière inondation.

M. le Président termine la séance par les considérations suivantes :

Les excellents rapports qui viennent d'être lus me dispensent de rien ajouter à ce qui vient d'être dit de la situation morale et de la situation financière de notre Société.

Je me bornerai à donner aux amis du patronage deux nouvelles propres à les intéresser. La première concerne la Libération conditionnelle. J'exprimais dans notre précédente assemblée générale le regret que le Ministère de l'Intérieur semble depuis quelques années vouloir limiter la mesure, à mon sens très salulaire, de la libération anticipée. L'expérience que nous en faisons chaque jour ne nous laisse pas de

doute en effet qu'elle ne soit, si elle est judicieusement appliquée, le moyen le plus efficace d'intéresser le libéré à son relèvement. D'autres ont eu la même préoccupation et le Ministre de l'Intérieur vient de former une Commission spéciale dont il a bien voulu donner la présidence à votre Président pour s'occuper de cet important sujet. Je dois, en outre, vous informer qu'un congrès national de patronages se réunira sous la présidence de M. le bâtonnier Barboux le 17 mai prochain à Rennes. D'intéressantes questions y seront traitées, celles notamment de l'interdiction de séjour, de la prostitution des mineurs, du rôle des commissions de surveillance des prisons en matière de patronage, qui se rattachent si intimement au but que nous poursuivons.

Le bureau de notre Société s'y fera représenter. Il serait heureux que quelques-uns de nos collègues pussent accompagner son délégué.

M. le Président fait connaître que le Conseil d'administration ayant à pourvoir au remplacement de plusieurs membres du conseil décédés, propose au choix de l'assemblée M. Morizot-Thibault, conseiller à la Cour d'appel de Paris, auteur de publications importantes sur le Droit criminel, membre de l'Institut, en remplacement de M. Madre, et M. Vallet, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Angers, en remplacement de M. Motet.

Ils sont élus membres du conseil. Les membres sortants du conseil pour l'année 1910 sont MM. Gomot, Garçon, Lortat-Jacob. Ils sont réélus.

Le Conseil d'administration réuni avant la séance a confirmé les pouvoirs du bureau et nommé M. Vallet secrétaire général, en remplacement de M. Filère.

COMPTE MORAL ET FINANCIER

pour l'exercice 1909

A. COMPTE MORAL.

I			
Nombre des individus assistés en 1909			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Patronnés restant à l'asile au 31 décembre 1908.	64	30	94
Admis dans le cours de l'année.....	2.789	106	2.895
TOTAUX	2.853	136	2.989
II			
Résultats du Patronage			
Patronnés munis de passeport avec secours de route pour retourner dans leur pays....	10	»	10
— Réconciliés avec leur famille.....	1	»	1
— Entrés à l'hôpital.....	6	24	30
— Entrés dans un hospice de vieillards.....	»	»	»
— Admis à contracter un engagement militaire.	16	»	16
— Placés comme ouvriers ou employés.....	545	24	569
— Expatriés.....	»	»	»
— Rapatriés par voies ferrées.....	3	»	3
— Renvoyés pour fautes disciplinaires.....	39	8	47
— Disparus sans motif.....	357	46	403
— Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé.....	1.711	5	1.716
— Arrêtés pour délits antérieurs.....	6	»	6
— Assistés sans bénéficier de l'asile.....	102	»	102
— Restant aux asiles le 31 décembre 1909....	57	29	86
TOTAUX.....	2.853	136	2.989

Réhabilités 2

LIBÉRÉS CONDITIONNELS

OPÉRATIONS DE 1909

I

Demandes :

Détenus ayant demandé l'assistance de la Société pour obtenir la libération conditionnelle.....

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Détenus ayant demandé l'assistance de la Société pour obtenir la libération conditionnelle.....	96	1	97
II			
Mouvement des demandes :			
Demandes rejetées par la Société.....	52	»	52
Demandes appuyées par la Société, sur lesquelles l'Administration pénitentiaire n'a pas fait connaître sa décision.....	30	»	30
Demandes appuyées par la Société et admises par l'Administration pénitentiaire.....	14	1	15
TOTAUX.....	96	1	97
III			
Résultats du Patronage :			
Libérés conditionnels ayant trouvé du travail... de 1908, ayant quitté l'asile en 1909 à leur libération définitive.....	14	1	15
— restant à l'asile au 31 décembre 1909.	»	1	1
	»	»	»
Total des libérés conditionnels patronnés en 1909.....	14	2	16

B. COMPTE FINANCIER

RECETTES

Total des recettes		70.121 80
Expatriations et rapatriements		27 90
Produit des souscriptions, quêtes et dons recueillis par les quêtes ou versés directement au Bureau	4.728 05	
Subventions { Ministère de l'Intérieur	36.000 »	
{ Conseil municipal de Paris	1.400 »	
{ Conseil général de la Seine	500 »	
{ Conseils généraux des départements	2.350 »	
{ Pour la libération conditionnelle	1.186 50	
	<u>46.164 55</u>	
Intérêts d'un titre de rente 3 %		1.650 »
Atelier { Produit net des ventes	19.997 35	
de ligots { Ligots en magasin au 31 décembre 1909	1851 »	
{ Matières premières en magasin au 31 déc. 1909	431 »	
	<u>22.279 35</u>	
Total des Recettes		<u>70.121 80</u>

Total Fr. 70.121 80

DÉPENSES

Total des Dépenses		69.150 98
Expatriations { Frais de voyage et soldes remis aux expatriés	9 40	
et rapatriements { Secours accordés par la Société	49,80	
		<u>59 20</u>
Administration { Personnel	6.400 »	
{ Fournitures de bureau et correspondance	499 80	
		<u>6.899 80</u>
Asile { Traitement de la directrice	1.500 »	
des femmes { Loyer, eau, impôts, assurances et vidange	2.702 20	
{ Nourriture	4.789 25	
{ Eclairage, chauffage et blanchissage	2.802 30	
{ Secours en espèces et médicaments	103 85	
{ Frais divers	1.646 15	
		<u>13.543 75</u>
Asile { Traitement du directeur et gratification	1.540 »	
Laubespain { Eau, impôts, assurances et vidange	1.318 85	
{ Nourriture	11.407 25	
{ Blanchissage et propreté	856 10	
{ Eclairage et chauffage	1.063 85	
{ Frais divers	83 30	
		<u>16.268 85</u>
Atelier { Loyer, impôts, assurances	2.241 40	
de brochage { Eclairage et chauffage	665 20	
{ Entretien du matériel	200 20	
		<u>3.106 80</u>
Atelier { Ligots en magasin au 31 décembre 1908	697 50	
de ligots { Appointements, salaires, courtage et camionnage	8.767 65	
{ Réparations	335 85	
{ Matières premières	10.273 40	
{ Frais divers	115 65	
		<u>20.190 05</u>
Travaux concernant la reconstruction de l'asile des femmes en 1905-1907		491 71
Frais { Secours, entretien des immeubles et du matériel, généraux { courses et démarches pour les patronnés, garde et chauffage du siège social, etc.	8.299 32	
{ Assemblée générale	291 50	
		<u>8.590 82</u>
Total des Dépenses		<u>69.150 98</u>

Excédent de Recettes 970 82

Total égal 70.121 80

BILAN AU

ACTIF

Espèces en caisse	887 55
Espèces en dépôt au Crédit Industriel	8.777 20
Espèces en dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations	411 17
1.800 francs de rente 3 0/0 au cours de 98.65.	59.190 »
Immeubles.	130.459 45
Matériel du bureau et des Asiles.	16.680 05
Valeur industrielle du brochage.	32.000 »
Matières premières existant à l'atelier de ligots.	431 »
Marchandises en magasin à l'atelier de ligots.	1.851 »
Débiteurs de l'atelier de ligots	1.196 25
Débiteurs divers.	5.392 20

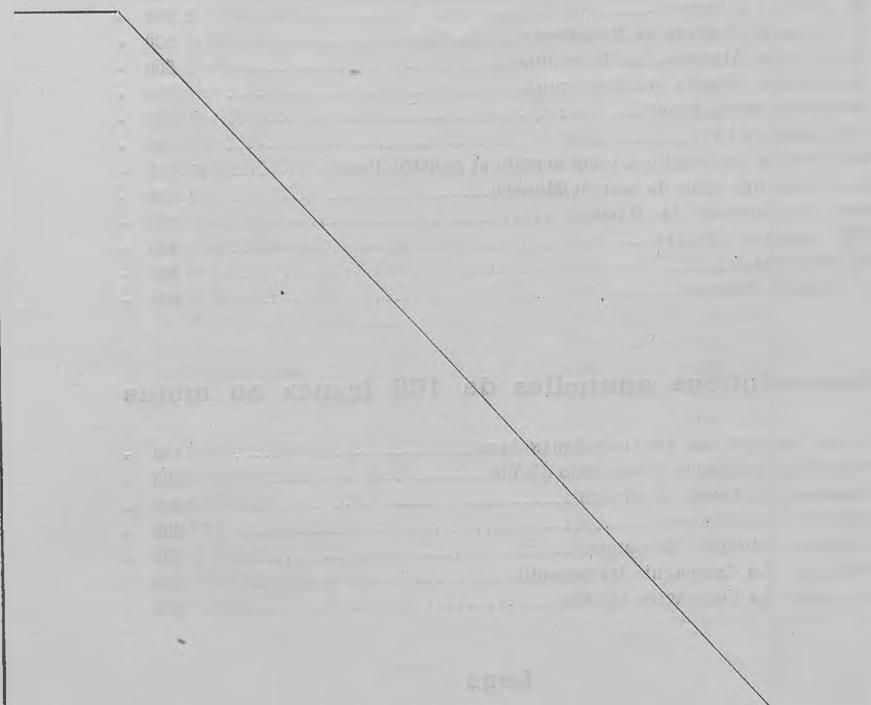


Total . . . 266.275 87

31 DÉCEMBRE 1909

PASSIF

Pécules des libérés conditionnels	814 50
Pécules des femmes patronnées	389 25
Sommes dues aux fournisseurs	1.456 95
Créanciers divers.	» »
Capital au 31 décembre 1909	263.615 17



Total . . . 266.275 87

DONATEURS

(ARTICLE 5, § 2 DES STATUTS)

M. le comte DE LAUBESPIN, sénateur (pour la libération conditionnelle).....	Fr. 40.000 »
M. le comte de CHAMBRUN.....	15.000 »
M. DUFRESNE, sénateur.....	2.000 »
M. BONNARD.....	1.000 »
M. CALMANN LÉVY.....	1.000 »
M. MAME, imprimeur.....	500 »
M. BOUTOUX (Eugène).....	1.100 »
M. le baron GUSTAVE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron ALPHONSE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron EDMOND DE ROTHSCHILD.....	500 »
M ^{me} MARGUERITE ANDRÉ.....	500 »
M ^{me} CALMANN LÉVY.....	500 »
Pari-Mutuel (subventions pour terrain et constructions).....	45.000 »
La Société des bains de mer de Monaco.....	2.000 »
M ^{me} la Comtesse de SALIS.....	500 »
M ^{me} EDOUARD MALLET.....	400 »
M. DE REINACH.....	600 »
M. GOUIN, sénateur.....	400 »

Souscriptions annuelles de 100 francs au moins

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	100 »
Assurances générales (Compagnie d') Vie.....	300 »
Chambre des Agents de change.....	200 »
Chambre des Notaires.....	200 »
Comptoir national d'Escompte.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Incendie.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Vie.....	100 »

Legs

Fondation MAISON. Fr. 1.157 87

SUBVENTIONS

De l'État.....	Fr. 36.000 »
— (Indemnité pour la libération conditionnelle).....	1.186 50
Du Conseil municipal de la Ville de Paris.... 1908	Fr. 800 »
— 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e trimestres. 1909	— 600 »
Du Conseil général de la Seine..... 1908	— 500 »
Des Hautes-Alpes..... 1908	— 25 »
..... 1909	— 25 »
Du Calvados..... 1909	— 50 »
De la Côte-d'Or..... 1909	— 100 »
De la Dordogne..... 1908	— 50 »
Du Doubs..... 1909	— 100 »
D'Eure-et-Loir..... 1909	— 25 »
Du Finistère..... 1909	— 200 »
Du Gard..... 1909	— 50 »
D'Indre-et-Loire..... 1908	— 25 »
..... 1909	— 25 »
Des Landes..... 1909	— 50 »
De Loir-et-Cher..... 1909	— 25 »
De la Loire..... 1909	— 25 »
De la Manche..... 1909	— 300 »
De Meurthe-et-Moselle..... 1909	— 50 »
Du Nord..... 1909	— 100 »
Du Pas-de-Calais..... 1909	— 300 »
De la Seine-Inférieure..... 1908	— 100 »
..... 1909	— 100 »
De Seine-et-Marne..... 1909	— 100 »
De Seine-et-Oise..... 1909	— 200 »
De la Somme..... 1909	— 100 »
Du Var..... 1909	— 50 »
De la Vienne..... 1909	— 25 »
Des Vosges..... 1909	— 100 »
De l'Yonne..... 1909	— 50 »
	<u>4.250 »</u>
TOTAL.....	Fr. 41.436 50

SOUSCRIPTIONS & QUÊTES

A	
MM.	
AGUILLON, avocat à la Cour de cassation.....	10
ALCAN, éditeur.....	5
ALENÇON (duc d').....	20
ALICOT (M ^{me}).....	10
AMY, notaire.....	10
ANDRÉ (M ^{me} Alfred).....	20
ANDRIEU (M ^{me}).....	5
ARCHEVÊQUE DE PARIS.....	20
AUDIFFRED (M ^{me}).....	10
AUDIN DU MÉNIL (M ^{me}).....	5

B	
BACOT, agent de change.....	5
BARBEY (M ^{me}).....	5
BARBIER-HUGO (M ^{me}).....	10
BARBOUX, ancien bâtonnier, membre de l'Académie Française.....	10
BARDOUX (M ^{me}).....	5
BAUJARD (M ^{me}).....	5
BAUME (Charles).....	5
BAVELIER (M ^{me}).....	5
BECKER (M ^{me}).....	5
BECCUET (M ^{me}).....	5
BÉJOT.....	5
BELIN frères, éditeurs.....	5
BELLAIGUE (A.).....	20
BELLET.....	20
BELLOM (M ^{me}).....	5
BENEL (M ^{me}).....	5
BERCEAU.....	10
BÉRANGER, sénateur.....	50
BÉRANGER (Paul).....	10
BERGERON (M ^{me}).....	20
BERTHEUX (comtesse de).....	5
BERTRAND-TAILLET, notaire.....	10
BESSAND, BIGORNE et C ^{ie} (Belle Jardinière).....	25
BÉTOLAUD, ancien bâtonnier.....	10
BIEDERMANN (M ^{me}).....	10
BILLY (de).....	5
BINDING (M ^{me}).....	5
BLUMENTHAL et C ^{ie}	50
BOIS (G.), avocat.....	10
BOIVIN-CHAMPEAUX, sénateur.....	5
BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat à la Cour de Cassation.....	5
BOMPARD.....	5
BON GÉNIE (Société anonyme Le).....	10
BON MARCHÉ (Magasins du).....	40
BONNAT, membre de l'Institut.....	5
BONTOUX (M ^{me}).....	20
BOUCARD.....	5

MM.	
BOUCHERON RADIUS et C ^{ie}	10
BOURSE (M ^{me}).....	5
BOUSQUET (M ^{me} Gastonde).....	10
BOUTHORS (M ^{me}).....	5
BOUTROUX, membre de l'Institut.....	10
BRAULT, notaire.....	5
BRAULT, agent de change.....	5
BRELAY (M ^{me}).....	5
BROCA (M ^{me} G.).....	5
BUCQUET.....	5
BUCQUOY, docteur.....	5
BUTTURA (M ^{me} E.).....	5

C	
CAHEN (M ^{me}).....	5
CAHEN D'ANVERS (M ^{me} Albert).....	10
CALARY (M ^{me} Raoul).....	10
CARETTE.....	5
CARON (M ^{me}).....	5
CARTIER, ancien bâtonnier.....	5
CASIMIR-PERIER (M ^{me}).....	10
CERF (M ^{me} B.).....	10
CERJAT (M ^{me} de).....	5
CHAMBRE DES AVOUÉS A LA COUR D'APPEL.....	50
CHAMBRE SYNDICALE DES COMMIS-SAIRES-PRISEURS.....	50
CHASLIN (M ^{me}).....	10
CHAUGHAT (M ^{me} E.).....	5
CHAUDRON frères.....	5
CHEMINADE.....	5
CHEVRIER (M ^{me}).....	10
CHEVRIER (M ^{me}).....	5
CHEYSSON, inspecteur général des Ponts et Chaussées, membre de l'Institut.....	10
CLAMOND.....	5
CLAUDE-LAFONTAINE et MARTINET.....	10
CLÉRAULT (M ^{me}).....	5
COLLIN (M ^{me} Emile).....	5
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX.....	10
CORDELET, sénateur.....	10
CORNU (M ^{me}).....	10
COSTÉ, directeur des Magasins du Pauvre Jacques.....	5
COTELLE (M ^{me}).....	5
COTTENET, notaire.....	5
COURIOT (M ^{me} Lucien).....	5
CUVINOT (M ^{me}).....	5

D	
DANSAC (M ^{me}).....	5
DAUCHEZ.....	5
DECAUVILLE, ancien sénateur.....	10

MM.	
DEHOLLAIN.....	10
DELABORDE (Comtesse).....	5
DELAFON, notaire.....	5
DELAPALME, notaire.....	5
DELAVILLE-LEROULX (M ^{me}).....	5
DEMACHY, SEILLIÈRE et C ^{ie}	20
DEMANCHE.....	5
DEMARTIAL, conseiller à la Cour de cassation.....	10
DESCHAMPS (M ^{me}).....	5
DESLANDES (M ^{me}).....	5
DESSPORTES (M ^{me} Fernand).....	10
DESPREZ (M ^{me} H.).....	5
DETOURRET.....	5
DEUTSCH fils (A.).....	10
DEVIN (Léon), ancien bâtonnier.....	5
DOLLFUS (P.), agent de change.....	20
DOLEZON.....	5
DRAKE, ancien député.....	20
DREYFUS (Ferdinand), membre du Conseil supérieur des prisons.....	10
DROZ (Alfred).....	5
DUBOIS (M ^{me}).....	10
DU BUI, ancien bâtonnier.....	10
DUCOING et LOISELLE.....	5
DUEZ (M ^{me}).....	20
DUFAURE (A.), ancien député.....	5
DUFOURMANTELLE.....	5
DULUD, avoué à la Cour d'appel.....	10
DUPERRÉ (amiral).....	5

E	
EMERIQUE.....	5
ERLANGER (M ^{me} la baronne).....	20
ESDERS, directeur des Magasins de Saint-Joseph.....	5
ESPINAS.....	10

F	
FANON.....	5
FÈRE (M ^{me}).....	5
FERRY (M ^{me} Jules).....	10
FERRY (député).....	10
FERTÉ (M ^{me}).....	5
FEUILLOLAV, avocat général à la Cour de cassation.....	10
FIRMIN-DIDOT, éditeur.....	5
FLEUREAU (M ^{me}).....	5
FLIGEL (M ^{me}).....	5
FOUCHER DE CAREIL (Comtesse).....	20
FOULD (Paul).....	5
FRANCK DE FERRIÈRE.....	10
FRANK-PUAUX (Ministre protestant).....	10
FRANKLIN, conseiller honoraire à la Cour de cassation.....	20

G	
MM.	
GAILLARD.....	5
GAILLY, ancien sénateur.....	20
GASTINNE-RENETTE.....	5
GAUDIN (M ^{me}).....	5
GAYOT (M ^{me}).....	10
GAZETTE DES TRIBUNAUX (La).....	5
GÉRARD (baron), député.....	10
GERMAIN (M ^{me}).....	5
GINET (M ^{me}).....	10
GIRARDIN (M ^{me}).....	5
GIRAudeau, agent de change.....	5
GIZON (M ^{me}).....	5
GOBERT-MARTIN (A Réaumur).....	10
GORBLET (M ^{me} R.).....	5
GOMEL.....	10
GOULDEN (M ^{me}).....	5
GOURDAULT et FILS.....	5
GRANDJEAN (M ^{me}).....	5
GRETERIN (M ^{me}).....	5
GRIGNON (M ^{me}).....	5
GROSCLAUDE (M ^{me}).....	5
GROUVEL (M ^{me}).....	5
GUÉDON (M ^{me}).....	10
GUILLLOT (M ^{me}).....	5
GUY (M ^{me}).....	5
GUY (M ^{me}).....	10
GUYOT (M ^{me}).....	5

H	
HAMELIN (M ^{me} A.).....	5
HARCOURT (marquis d').....	5
HAUSSONVILLE (comte d'), membre de l'Académie française.....	5
HAYEM et C ^{ie}	10
HECHT (M ^{me}).....	20
HEINE et C ^{ie}	10
HERBERT, Secrétaire général de l'Ecole des Ponts-et-Chaussées.....	5
HERMANN (M ^{me} A.).....	5
HERMANN (M ^{me}).....	5
HEURTEAU (M ^{me}).....	5
HOTTINGUER (M ^{me} Philippe).....	30
HOVELACQUE (M ^{me}).....	5
HOVELACQUE (M ^{me} Abel).....	5
HUBNER (M ^{me}).....	5

I - J	
ISTEL (M ^{me}).....	5
ISTEL (Isidore).....	10
IWEINS (M ^{me}).....	5
JARNAC (de).....	5
JOBÉ-DUVAL.....	5
JOIN-LAMBERT.....	5
JORDAN.....	10
JOURNAL DES DÉBATS.....	10

K	
KAHN.....	10
KASTLER, notaire.....	5

MM.	
KERHALLET (M ^{me} de).....	10
KOECHLIN (M ^{me}).....	5
KRANTZ (M ^{me}).....	20
L	
LABBÉ, Agent de change.....	5
LABBÉ (M ^{me}).....	20
LABBRY et C ^{ie}	20
LAMBERT-CHAMPY.....	5
LAMÉ-FLEURY (M ^{me}).....	20
LANNELONGUE (Dr).....	5
LA PERCHE.....	5
LAPORTE.....	5
LARIVIÈRE.....	5
LAUER (M ^{me}).....	5
LAURENT, notaire.....	5
LAVOLLÉE.....	5
LAZARD frères et C ^{ie} , banquiers.....	20
LECHALAS (M ^{me}).....	5
LEFEBVRE (M ^{me} F.).....	5
LEFEBVRE (M ^{me}).....	5
LEFÈBURE (Léon), membre de l'Institut.....	20
LEFERME (M ^{me}).....	5
LEFOULLON (M ^{me}).....	5
LEHIDEUX, banquier.....	10
LEMÉNIL.....	5
LEQUESNE.....	10
LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut.....	5
LEROY, DUPREY et C ^{ie} , banquiers.....	5
LEVALLOIS et C ^{ie}	5
LEVEL (M ^{me} Émile).....	5
LÉVY (M ^{me} Anatole).....	5
LIARD, vice-recteur de l'Académie de Paris.....	20
LIONNET (M ^{me}).....	5
LORTAT-JACOB, avoué honoraire.....	20
LOT, ancien greffier à la Cour d'appel.....	20
LOUBERS, avocat général à la Cour de cassation.....	5
LOVE (M ^{me}).....	5
M	
MADÉLINE.....	5
MAGIMEL.....	5
MAIGRET (comtesse de).....	5
MALLET frères et C ^{ie} , banquiers.....	40
MANCEL (M ^{me}).....	10
MANNHEIM (M ^{me} A.).....	10
MARCUAND.....	5
MARCUARD et C ^{ie}	10
MARESCAL (M ^{me}).....	5
MARGUERIE (M ^{me}).....	5
MARIX (M ^{me} Edmond).....	5
MASSON et C ^{ie} , éditeurs.....	10
MASURIER.....	5
MAYNIÉ, conseiller d'Etat.....	10
MÉRY (M ^{me}).....	5
MEUNIER.....	5

MM.	
MEURINNE (M ^{me} Edouard).....	5
MEYNADIER (M ^{me}).....	5
MICHELEZ, notaire.....	5
MILLAUD (M ^{me} Edouard).....	5
MIMÉREL, avocat au Conseil d'Etat.....	20
MIR (M ^{me}).....	10
MIRABAUD (M ^{me} Albert).....	10
MIRABAUD et C ^{ie}	20
MIRAULT (M ^{me}).....	10
MONACO (le Prince de).....	20
MONOD (Henri), conseiller d'Etat.....	5
MOREAU (M ^{me} Auguste).....	5
MOREL, gouverneur du Crédit Foncier.....	25
MOTET (M ^{me}).....	10
MOUSTIER (marquis de).....	10
MOUTARD-MARTIN (M ^{me}).....	5
MULLER, ancien député.....	20
MURAT (princesse Joachim).....	50
N	
NAUD et C ^{ie}	5
NEUHAUSS (M ^{me}).....	10
NICOLAS (M ^{me}).....	10
NORDLING (M ^{me} de).....	10
NOUFFLARD (Maurice).....	5
O	
OCHS (M ^{me} Alphonse).....	10
ODIER (M ^{llos}).....	5
OFFICE CENTRAL des œuvres de bienfaisance.....	15
OFFROY, GUYARD et C ^{ie} , banquiers.....	5
P	
PAGÈS (M ^{me}).....	5
PARIS-FRANCE (Société anonyme).....	20
PARMENTIER (général).....	10
PASCALIS (M ^{me}).....	5
PASSAVANT (M ^{me}).....	5
PASSEZ, avocat à la Cour de cassation.....	10
PAULIAN (Louis).....	5
PÉAN DE SAINT-GILLES.....	5
PÉNICAUT, PELLETIER et C ^{ie}	10
PÉREIRE (M ^{me} Gustave).....	10
PÉRONNE.....	5
PÉRONNE, notaire.....	5
PÉROUSE (M ^{me}).....	5
PÉROUSE.....	5
PERSOZ.....	5
PETIT JOURNAL (le).....	5
PETIT PARISIEN (le).....	10
PETSCHÉ (M ^{me}).....	5
PICOT (G.), membre de l'Institut.....	10
PIGALLE (Commandant).....	5
PILLET-WILL (comte).....	10
PINARD (M ^{me}).....	5
PLON, Nourrit et C ^{ie}	5
POISSON, notaire.....	10
POIX (princesse de).....	5

MM.	
POLONCEAU (M ^{me}).....	10
POMEREU (vicomte de).....	20
PORGÈS (M ^{me}).....	5
PORGÈS (Jules).....	5
POTSOLE.....	5
POTIN (Félix).....	25
POTOCKI (comte).....	5
POUGNET.....	10
POUILLART.....	10
POUILLET (M ^{me}).....	5
PROPPER (M ^{me}).....	10
PULLEU (M ^{me}).....	5
Q	
QUÉVREMONT (M ^{me}).....	5
R	
RAOUL-DUVAL (M ^{me} E.).....	5
RAVEAU (M ^{me}).....	5
RAYNAL (M ^{me} Léon).....	5
REINACH (J.), député.....	5
RÉMUSAT (de).....	10
RÉVILLON frères.....	50
REYNAUD, conseiller d'Etat.....	5
RICHARD (M ^{me}).....	5
RIDGWAY (M ^{me}).....	5
RIVAILLE (M ^{me}).....	5
RIVAUD (M ^{me}).....	5
RIVIÈRE (Louis).....	5
RIVIÈRE, ancien magistrat.....	10
ROBINEAU, notaire.....	5
ROCHET, agent de change.....	5
ROSENHEIM (M ^{me}).....	5
ROTHSCHILD frères, banquiers.....	50
ROUSSELET (M ^{me}).....	5
ROY (M ^{me}).....	5
RUEFF (M ^{me}).....	5
S	
SABATIER (M ^{me}).....	50
Sabot (M ^{me}).....	5
SAINT-JOSEPH (baron de).....	5
SAINT-QUENTIN (comte de), sénateur.....	5
SAINT-SENOCH (M ^{me} de).....	5
SALATHÉE-DIETZ (M ^{me}).....	5
SALEMPELS (M ^{me} de).....	5
SALLES (M ^{me}).....	10
SALVERTE (comtesse de).....	5
SANCY (baron de).....	10
SANTOS-SUAREZ (M ^{me}).....	5
SAPIEHA.....	5
SAUTAI (M ^{me}).....	5

MM.	
SAUTTER (Louis).....	5
SAUVAGE (M ^{llo} R.).....	5
SAY (M ^{me} Léon).....	20
SCHÉRER (M ^{llo}).....	20
SCHMIT.....	5
SCHNEIDER et C ^{ie}	20
SCHWENK et JEITELS SOHN.....	5
SÉBLINE, sénateur.....	5
SÉE (M ^{me} Jacques).....	5
SÉE (M ^{me} Marc).....	5
SELIGMANN frères, banquiers.....	10
SELIGMANN.....	10
SELIGMANN (E.).....	5
SERMENSAU (M ^{me}).....	5
SEYDOUX (M ^{me} Alfred).....	5
SEYNES (de).....	5
SILHOL, ancien sénateur.....	20
SIMON.....	5
SIZERANNE (comte de la).....	10
SMITH (M ^{me}).....	10
SOUBIES (M ^{me}).....	5
SPANDOW (M ^{me}).....	10
SULZBACH, banquiers.....	20
T	
TAUB.....	10
TEMPS (journal le).....	20
THULIÉ (docteur).....	25
THUREAU (G.), avocat.....	10
TILLY (M ^{me} du).....	5
TOURNEL (M ^{me}).....	5
TOURSEILLER, avoué à la Cour d'appel.....	5
TRUPIER.....	5
TRUBERT.....	5
U	
ULLMANN.....	5
UZÈS (duchesse d').....	5
V	
VALBREUZE (de).....	10
VALLOT.....	5
VELTEN, sénateur.....	10
VIEFVILLE (de), président à la Cour d'appel.....	10
VIGIER, notaire.....	5
VILMORIN (M ^{me} de).....	5
VILMORIN-ANDRIEUX.....	20
VINCENT (M ^{llo}).....	5
VINCENT-PONNIER et C ^{ie}	5

W		MM.	
MM.		WELLES (M ^{me}).....	5
		WEYER (M ^{me}).....	10
		WINTER (David).....	5
WADDINGTON, sénateur.....	10	WORMS et C ^{ie} , banquiers.....	20
WEIL (M ^{me} Henriette).....	5	WORTH.....	20

Souscriptions au-dessous de 5 francs..... 478 fr. »

M^{me} la baronne DE LÉONINO, don important de comestibles.